

**AVIS DE CREATION
DE TITRE DE PROPRIETE**

**Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ",
code CRPCEN 20004 titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3
avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent »,**

COMMUNE de VENACO (Haute - Corse)

Date de l'acte : 14 mars 2024

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par **Maître Antoine SANTUCCI**, Notaire au sein de l'Etude à AJACCIO (Corse du sud),

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de :

Madame Françoise, Dominique **BATTESTI**, Retraitée, demeurant à VENACO (20231) Villa L'agrottu - I pozzi. Née à NIMES (30000) le 29 octobre 1959.

Madame Dominique **BATTESTI**, Architecte, épouse de Monsieur Claude, Aimé **PERRIN**, demeurant à AJACCIO (20000) 46 Cours Lucien Bonaparte Résidence Chapelle des Grecs. Née à NIMES (30000) le 25 novembre 1960.

Dans un ensemble immobilier lieudit Saint-Michel : section AC n° 360 pour 09a 43ca.

Le lot de copropriété n° 14 : au premier étage, côté Nord Est, deux pièces à usage d'habitation, pour une superficie d'environ vingt-six mètres carrés.

Le lot de copropriété n° 23 : au rez-de-chaussée, côté Nord Est, une cave, pour une superficie d'environ vingt-trois mètres carrés.

Diverses parcelles de terre :

Lieudit Pozzi : section AC n° 599 pour 04a 05ca.

Lieudit Tinturaggio : section B n° 535, section B n° 536, section B n° 537, section B n° 539 et section B n° 542 pour une contenance totale de 60a 88ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant TROIS (03) mois.

L'avis de réception de la Préfecture devra être envoyé à l'adresse mail suivante : prescriptives.spadonietassociés.20004@notaires.fr.

**Pour Avis
Maître Antoine SANTUCCI
Notaire**